



Coalition  
Pour que le Québec ait meilleure MINE!

### Gestion des mines au Québec

#### Une coalition demande une large consultation publique

Québec, 23 septembre 2009 – La coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! demande qu'une commission parlementaire élargie soit tenue concernant les amendements prévus à la Loi sur les mines du Québec, dont le dépôt à l'Assemblée nationale est envisagé en début novembre. De plus, afin d'aborder des enjeux sociaux et environnementaux qui dépassent largement l'application de la seule Loi sur les mines, la coalition demande au gouvernement de mettre sur pied une commission d'enquête publique sur le secteur minier québécois, du type de la Commission Coulombe et de la Commission Pronovost qui ont été tenues pour les secteurs forestier et agricole. La coalition fait cette intervention le jour même où les autorités du ministère des ressources naturelles comparaissent à la Commission de l'administration publique pour répondre au rapport accablant du Vérificateur général sur la gestion des mines.

[Lire le communiqué](#)

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec sur le secteur minier -

«L'inaction du gouvernement face aux entreprises minières creuse le déficit du Québec.» -

Amir Khadir

Le député de Mercier juge sévèrement l'attentisme du gouvernement du Québec dans le dossier minier malgré les révélations accablantes du Vérificateur général au printemps dernier sur l'industrie minière au Québec. «Le gouvernement semble davantage pressé d'augmenter les tarifs des services publics et la TVQ que d'aller chercher les redevances sur les richesses de notre nation qui nous échappent complètement.»

[Lire le communiqué](#)

### Consultation publique sur la gestion des mines

La coalition "Pour que le Québec ait meilleure mine!" demande une large consultation publique sur la gestion des mines au Québec, alors que le gouvernement du Québec s'apprête à modifier sa Loi sur les mines. Cette coalition regroupe une douzaine d'organismes dont des associations en faveur de la protection de l'environnement et d'une plus grande la vigilance envers l'exploitation minière ainsi que des syndicats. Nature Québec est membre de cette coalition. Christian Simard en est le directeur général. [Écouter l'émission de l'avant-midi](#)  
[Écouter l'émission de l'après-midi](#)

### Des écologistes demandent une commission Coulombe sur les mines

Déçu des prochains amendements prévus à la Loi sur les mines, une coalition d'organisations écologistes demande la tenue d'une nouvelle commission Coulombe afin de susciter un large débat sur l'avenir des mines au Québec.

La coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! demande la tenue d'une commission parlementaire élargie à l'image de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt, communément appelée commission Coulombe, qui avait amorcé, il y a cinq ans, un virage vert longtemps attendu dans la gestion de la ressource forestière du Québec. [Lire la suite](#)



### Amiante: le Canada bafouerait les droits de la personne

Une sommité scientifique en matière d'amiante, affiliée au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), estime que le Canada bafoue sa politique sur les droits de la personne en exportant cette substance cancérigène dans le tiers-monde.

[Lire l'article sur Cyberpresse](#)

Clip explicatif sur l'actuel mode d'exploitation des mines développées en Argentine et dans le monde.

Avec la participation volontaire de différents acteurs. Durée 2 min.

[Visionner le clip](#)

### La CCE reçoit une communication sur la gestion environnementale de la restauration et du réaménagement des mines au Québec.

Le 3 septembre 2009, le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et Nature Québec (les « auteurs de la communication ») ont déposé une [communication](#) au Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) alléguant que le Canada, plus précisément la province de Québec, omet d'assurer l'application efficace de la Loi sur les mines du Québec, du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure et de la Loi sur le développement durable, relativement au financement et à la gestion environnementale de la restauration et du réaménagement des mines au Québec.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez la page « Communications des citoyens » du site Web de la CCE, où vous trouverez le dossier de la communication [SEM-09-004](#) (Exploitation minière au Québec).